

à moteur. Dans la seule province de l'Ontario, il existe environ 400 compagnies qui vendent de l'assurance-automobile. Vous savez sans doute, monsieur l'Orateur, comme probablement tous les habitants de l'Ontario, que l'assurance-automobile contre les accidents ou contre les dommages-intérêts coûte très cher. J'ai vu l'autre jour un chiffre indiquant la somme que les habitants de l'Ontario dépensent pour ce genre de protection douteuse; sauf erreur, il s'agit d'environ 600 millions de dollars.

● (6.50 p.m.)

Une des faiblesses inhérentes à toutes les polices d'assurance-automobile en Ontario c'est que le détenteur de la police doit prouver qu'il y a eu négligence avant de pouvoir se faire dédommager. Je m'explique. J'ai payé une prime d'assurance de \$200. Les chauffeurs en Ontario qui ne sont pas assurés doivent faire des versements à la caisse des jugements non exécutés. Là, ma foi, il faut bien qu'ils s'exécutent, et ils se plaignent de cette exécution. Les gens versent leur apport à la caisse, ou ils sont forcés de s'adresser à une compagnie d'assurance.

Mettons, à titre d'exemple, que je marche le long de la route ce soir et qu'un chauffard me renverse et me casse les deux jambes. Il me laisse sur la route dans la nuit. Je n'ai aucun moyen de me faire indemniser pour les dommages à mon corps, sans compter la perte de revenu, les ennuis et la douleur. Même si le chauffard et moi-même avons payé nos assurances, même si j'ai été blessé, si mes jambes sont cassées, ce qui peut fort bien représenter des pertes de cinq à six mille dollars, les sociétés d'assurance ne sont pas obligées d'accepter quelque responsabilité que ce soit, car je ne puis leur donner le signalement du chauffard.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que si mes deux jambes sont brisées, je ne puis courir après la voiture et obtenir une indemnité. Je paie donc pour une protection dont je ne jouis pas. Aujourd'hui, nous marchons tous dans les rues de l'Ontario à nos risques et périls bien qu'à titre collectif, nous ayons dépensé à peu près 600 millions de dollars en couverture de protection.

Je trouve que nous devrions prendre en considération les situations de ce genre au lieu de multiplier les compagnies d'assurance qui ne cherchent nullement à nous assurer. Garantir contre les pertes est la dernière des choses à quoi elles pensent; leur seul but est de gagner de l'argent. Elles vont jusqu'à faire figurer dans leurs contrats toutes sortes de clauses de restriction imprimées en fins

caractères. On a présenté l'autre jour un bill prévoyant la suppression de cet usage. On a suggéré d'imprimer certaines clauses à l'encre rouge, bleue, verte ou violette, mais je ne crois pas que cela résoudrait le problème. Il faudrait attaquer le mal à sa racine.

Je le répète, monsieur l'Orateur, les compagnies d'assurance n'ont pas pour raison d'être de me protéger. Elles se moquent joliment que je passe la nuit étendu au beau milieu de la chaussée, les deux jambes brisées, d'abord que cela ne leur coûte pas un cent. Elles s'enrichissent en ne nous fournissant pas la protection que, collectivement, nous devrions avoir en vertu du contrat d'assurance. Certains diront que \$200 par an n'est pas la mer à boire, mais la somme globale de nos primes individuelles d'assurance atteint des proportions gigantesques.

Les compagnies d'assurance-automobile en Ontario emploient aussi des trucs pour hausser leurs taux. Chaque année, elles invoquent un différent prétexte. Ainsi, elles ont usé du subterfuge de faire baisser leurs revenus, pour ensuite rendre les chiffres publics et demander ce qu'elles disaient être une hausse légitime des primes d'assurance. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, ces primes sont versées à l'avance. Je verse ma prime pour une période de 12 mois, bien que je ne jouisse pas des avantages de l'assurance avant le 365^e jour. Je paie mes \$200, mettons, 365 jours avant que la police vienne à échéance. Certains qui s'y connaissent en questions financières préfèrent payer des primes trimestrielles ou semestrielles. La seule façon d'en user avec ces gens est de payer la veille la prime quotidienne. En outre, comme les primes acquittées d'avance ne donnent droit à aucun escompte ou intérêt, le système actuel ne permet donc pas d'obtenir pleine valeur pour son argent. Ces compagnies d'assurance utilisent votre argent sans intérêt et des centaines de millions de dollars sont en jeu. Je me rappelle avoir emprunté une somme que je leur avais cédée sans intérêt, pour financer des travaux de construction chez moi, mais j'ai dû payer 8½ p. 100 d'intérêt.

Cet aspect de la question est déjà assez mauvais, monsieur l'Orateur, mais, d'après les chiffres fournis par des compagnies d'assurance, elles réalisent des recettes grâce à ces primes acquittées d'assurance. Cependant, ces gains ne figurent pas dans leurs bilans. Selon moi, il faudrait mettre de l'ordre dans les recettes de ces compagnies et...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le temps de parole du député est épuisé. La Chambre est-elle prête à se prononcer?